



## UTILISATION D'EPI\* PORT DU HARNAIS ANTICHUTE

*\*Équipements de Protection Individuelle*

### OBJECTIF(S)

---

- ✓ Connaître la réglementation concernant le travail en hauteur, et l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle.
- ✓ Savoir s'équiper convenablement de son harnais antichute et vérifier l'adéquation du système de liaison antichute.

### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

---

Toute personne amenée dans le cadre de son travail à travailler en hauteur, en utilisant un harnais antichute.

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

### PRÉREQUIS

---

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Être médicalement apte au travail en hauteur.

### DURÉE

---

03H30 (une demi-journée).

### DÉLAI D'INSCRIPTION

---

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

### NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

---

De 2 à 10 stagiaires.

## PROGRAMME

---

### PARTIE THÉORIQUE

- Notions élémentaires du travail en hauteur.
- Les accidents du travail liés à la hauteur et statistiques.
- Réglementation et normes en vigueur. Les obligations employeurs/employés.
- Les acteurs de la prévention et leurs rôles. Responsabilités en cas d'accidents.
- Présentation des protections collectives (garde-corps, échafaudages, PEMP...).
- Présentation des dispositifs d'ancrage (les types, leurs utilisations).
- Protection individuelle :
  - Présentation.
  - Normes et caractéristiques.
  - Règles d'utilisation.
- Évaluation des compétences théoriques.

### PARTIE PRATIQUE

- Contrôle de l'état du matériel avant utilisation.
- Équipement des stagiaires, réglage du harnais.

## MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

---

Mise en application des règles de port du harnais.

Les exercices pratiques feront l'objet d'une analyse avec le stagiaire afin d'y apporter les actions correctives nécessaires.

## MOYEN(S) PÉDAGOGIQUE(S)

---

Un formateur pour 10 stagiaires.

Diaporama, exposés, vidéos.

## VALIDATION DE LA FORMATION

---

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

## PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

---

Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation (Article R4323-106 du Code du Travail).

Renouvellement recommandé tous les 3 à 5 ans.

## DOCUMENTS NÉCESSAIRES

---

N/A.

## CONSIGNES PARTICULIÈRES

---

Disposer de ses Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour le travail en hauteur : chaussures de sécurité, casque avec jugulaire, harnais, liaison antichute (longe, corde avec antichute, ou antichute à rappel automatique...) et gants.